

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48 – Fax : 05.56.02.02.28
docteur@moulinier.fr

Bordeaux, le 02/09/2013

Monsieur le Docteur Bernard FERCHAUD
Trésorier du Conseil Départemental
de l'Ordre des Médecins
160, rue du Palais Galien
CS 11479
33001 BORDEAUX cédex

N° départemental : 6816
N° national : 700471
N° RPPS : 10002759206

Objet : COTISATION ORDINALE

Mon cher confrère,

J'ai bien reçu votre correspondance en date du 10 septembre 2013 et je constate qu'il y a eu un changement de bureau puisque le trésorier du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a changé.

Ceci explique peut-être le courrier que vous m'avez adressé.

De ce fait, je me permets de vous joindre le courrier en date du 19/06/2013 que j'avais adressé au docteur LEGROUX et qui explique ma position.

D'autre part, je ne sais à partir de quand vous avez pris vos fonctions, mais, néanmoins, en tant que membre du Conseil de l'Ordre des Médecins, je pense que vous avez dû lire avec intérêt le bulletin d'information n° 30 du Conseil National de l'Ordre des Médecins de juillet / août 2013.

Dans la mesure où vous ne l'auriez pas fait, je vous conseille vivement d'y jeter un œil et tout particulièrement à la page 7 où sont présentés les comptes 2012, certifiés sans réserve.

Je suis pour ma part, ainsi que les membres de mon syndicat, le SMAER, très étonné de ce bilan comptable certifié sans réserve, qui plus est par un commissaire aux comptes.

En effet, si j'approuve la ligne "Déplacements et missions" qui correspond à la somme de 1 744 249 14 euros, je suis très étonné de la ligne " Indemnisations" de 2 056 417,76 euros alors que statutairement les membres du Conseil de l'Ordre des Médecins ne sont pas censés recevoir de salaire.

J'aimerais donc que vous utilisiez votre statut de trésorier pour demander des précisions sur la ventilation de la répartition nationale des indemnisations des conseillers.

Par ailleurs, je suis extrêmement surpris du montant des frais postaux, d'un montant de 1 000 350,53 euros. Serait-il possible d'avoir une copie des justificatifs permettant l'établissement de tels frais ?

Je veux bien croire que l'ensemble du Conseil de l'Ordre des Médecins est soumis à des frais postaux importants, mais de cette ampleur, je suis plus que dubitatif.

S'il ne s'agissait des deniers des membres de la profession, je serais enclin à me demander si le Conseil National de l'Ordre des Médecins ne serait pas en train d'investir dans l'aérospatiale.

Je pense donc que ces questions, que chacun au sein du Conseil de l'Ordre des Médecins devrait être amené à se poser, font partie de votre nouveau statut de trésorier et je me permets de vous charger officiellement de cette enquête.

Les membres de mon syndicat et moi-même attendons votre réponse avec impatience,

Je vous prie d'agréer, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU
Membre actif du syndicat SMAER

Copie : - Courrier du 19/06/2013

Pour information : - Maître Thibaud VIDAL - 8, rue du Mont Thabor -75001 PARIS
- Maître Christian FREMAUX - 51, avenue R. Poincaré - 75116 PARIS
- Syndicat SMAER